

PCH en 2011 : baisse du taux d'accords confirmée (France)

Selon la CNSA (mars 2012), en France le nombre des demandes de PCH a augmenté de 11 % en 2011, par rapport à 2010. Après des hausses consécutives de 29 % (2010 / 2009) et 42 % (2009 / 2008), cette évolution confirme la *montée en charge du dispositif* mais sa croissance continue à ralentir. **Au total 206 700 demandes PCH ont été déposées en 2011 (soit 17 200 demandes par mois).**

En parallèle, près de 201 500 décisions ont été prises (accords et refus). **Le taux d'accords s'établit à 51,9 %, soit 106 700 demandes.** L'évolution observée en 2010 est confirmée ; après plusieurs années de progression (66,4 % en 2007, 67,7 % en 2008, 69,8 % en 2009), le taux d'accords a baissé à 56,7 % en 2010 et donc à 51,9 % en 2011. Cette baisse est très nette (moins 17,9 points par rapport à 2009). Néanmoins, le nombre absolu des accords PCH continue à progresser (90 800 en 2009, 100 400 en 2010 et 106 700 en 2011).

Les taux d'accords selon départements sont fort différenciés. A l'échelle nationale, les taux varient entre 33 % et 84 % ; à l'échelle régionale, les taux s'échelonnent entre 35 % dans le 06 et 37 % dans le 13 et 54 % dans le 84. Les données manquent pour le 04, le 05 et le 83.

La part d'aides humaines gagne 1,5 points par rapport à 2010 (43,2 % contre 41,7 %). **Le montant moyen pour les aides humaines progresse de 12 € (soit 1,5 %), pour s'établir à 806 €.**

Des informations complémentaires sont disponibles [ici](#).